

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU STAGE NATURE  
DU 8 AU 12 AVRIL 2019  
DE 9H A 17H**

Nom et prénom de l'enfant :  
Date de naissance :  
Adresse complète :  
Noms et prénoms des personnes à contacter :  
Téléphones :

Informations médicales

Si traitement médical (allergie, diabète, asthme, autre) :

Médicaments éventuels :

Aliments à éviter :

Nom du médecin traitant (si nécessaire)

Tél :

Mon enfant arrivera à : (*merci d'entourer les horaires choisis*)

repartira à :

8h30

17h

9h

18h

Paiement (adhésion obligatoire)

- 150 € pour les non adhérents
- 130 € pour les adhérents

- **acompte immédiat non remboursable\* de 50 % à l'inscription.**
- **Par chèque à l'ordre de l'association Lézards au Jardin**
- Par virement via le RIB ci-joint au mail avec en communication: nom et prénom de l'enfant + stage Toussaint

Le prix du stage ne doit pas être un obstacle à la participation. Si votre salaire est inférieur au SMIC, contactez-nous afin de trouver une solution.

Nom et prénom de la personne qui vient chercher l'enfant :

Père :

Mère :

Autre :

NB: Le nombre de participants étant limité à 12 enfants, veuillez envoyer le bulletin ci-joint afin de réserver le stage. **Attention, la date limite d'inscription est fixée au samedi 23 Mars 2019.**

**\*L'association Lézards au Jardin se réserve le droit d'annuler le stage s'il n'y a pas au minimum 6 inscrits ; dans ce cas, le solde et l'acompte vous seront remboursés**

Pour accord,  
Date et signature

Notes :

- En signant, vous acceptez toutes les conditions du stage au sein des Lézards au Jardin.
- Pour des raisons de sécurité, sachez que votre nom en qualité de participant(e) peut être déclaré aux pompiers, aux forces de l'ordre et/ou en préfecture où a lieu la formation.
- Le formulaire d'inscription doit être dûment rempli et toutes les pages doivent être lues et signées.
- À réception et validation, vous recevrez une notification d'inscription.

## QUELQUES FORMALITES

### Droits à l'image :

J'accepte que mon enfant soit pris en photo lors des activités des Lézards au Jardin.

- Je donne l'autorisation sans aucune contrepartie à l'association Lézards au Jardin de présenter mon image dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par l'association.
- Je refuse la diffusion des images où mon enfant figure.

### Repas :

Prévoyez pour ces 5 jours de stage :

- Une collation pour le matin, le pique nique du midi et un goûter.
- Une gourde d'eau

### Tenue adaptée :

Vêtements de pluie, bottes ou vieux tennis, habits longs, casquettes et chapeaux de paille.

## Convention de stage

**Dossier faisant office de contrat de stage: La signature confirme l'acceptation de la convention de stage, de son règlement dans son intégralité et de ses conditions générales de vente.**

**Information tarifaire: Opération non soumise à la TVA en vertu de l'article 293B du code général des impôts.**

### Règlement du solde de la formation, remboursement et désistement

1- Il convient de régler la totalité du stage au plus tard le dernier jour de la date limite d'inscription, jour qui sert de date butoir pour les formalités administratives. Si la prestation de formation n'est pas soldée, vous ne pourrez participer au stage. Si vous avez versé des arrhes, vous perdrez votre somme engagée même si vous ne participez pas au stage.

2- Vous pouvez régler par chèque (ORDRE **Lézards au Jardin**) ou par virement bancaire. Il est possible de nous les déposer directement dans la boîte aux lettres de l'association, à son siège social.

Notez que l'encaissement de votre chèque se fait dès réception du dossier d'inscription.

Concernant le règlement, veuillez l'envoyer ou le déposer accompagné du formulaire d'inscription rempli, à l'adresse du siège social de l'association :

**Association Lézards au Jardin  
Chemin du lavoir de mazaire  
44240 La Chapelle sur Erdre**

3- Les désistements avant date limite d'inscription (l'annonce de stage faisant foi) sont remboursés avec 30% d'arrhes retenus. Passée cette date, aucun remboursement ne peut être effectué en vertu des frais engagés sauf cas exceptionnel (voir ci dessous). Notez que quelque soit la raison, aucun remboursement d'une somme versée n'est possible en cas de non participation de votre part à un stage d'une journée en raison des frais engagés par l'association.

4- Le solde complet du stage est remboursé dans un délai de 30 jours ouvrés en cas d'annulation de notre part à tout moment sans justification, y compris après la date limite d'inscription. Aucun dédommagement ne sera consenti aux stagiaires en cas d'annulation de notre part.

6- Les associations et toute personne de l'encadrement de l'activité se réservent le droit d'exclure un stagiaire de la formation s'il ne présente pas les aptitudes physiques, psychologiques et morales nécessaires au bon déroulement de la formation, pour des raisons de qualité et de sécurité de formation. Aucun remboursement ne sera consenti.

Mettre la mention « lu et approuvé » Date et Signature :